

# COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2007

## 1. COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

### a. Bâtiments

Mr MARY fait le point sur les travaux en cours ou à réaliser dans les prochaines semaines :

- Maison des associations : démolition des WC dans la salle du rez-de-chaussée à réaliser : accord du conseil.
- Halte garderie :
  - o après la visite des services sanitaires : devis de 352,52 € pour la peinture d'un placard : accord du conseil ;
  - o suite à la PMI : demande de prise en charge pour l'installation de l'arrivée d'eau afin de brancher un lave linge : accord du conseil. Voir en commission pour la demande de pose d'un store côté Est.
- Salle des fêtes : devis pour étude acoustique (1.303,64 €) comprenant mesure du bruit de fonds externe entre 1h et 4 h : accord du conseil.
- Maison de retraite : Unité Alzheimer 5 sur 13 sont réservés et tous les lits de l'EPHAD sont réservés. Le personnel est en partie recruté. Il se poursuit au fur et à mesure de l'arrivée des résidents.
- Salle de sports : réception et distribution des clés aux différentes associations de la commune en cours.
- Ecole : pose d'une VMC dans les sanitaires de la maternelle. Les nouveaux sanitaires seront terminés cette semaine.

### b. Voirie

Pas de réunion de commission ce mois-ci reportée le mois prochain.

- Chemin de la Poitevine : travaux terminés et satisfaisants.
- Lotissement du Pinier passage piétons : devis de JOSELON de 1.557,19 € (28m) : accord du conseil. L'éclairage du lotissement : en raison d'une mauvaise installation de la part de la SOREGIE, la mise en service n'a pas pu être réalisée par l'entreprise GUINEFOLEAU. Eclairage prévu fin novembre au plus tôt.
- Coussins berlinois : pas d'intervention depuis la dernière réunion : Mr MOTARD doit relancer l'entreprise.
- Parking arrière de la supérette : 240 m<sup>2</sup> à 3,50 € le m<sup>2</sup> soit 840 € HT pour réalisation d'un bi-couche
- Le Pressou : Mr CHARRON a fait un plan paysager du chemin piétonnier.
- Travaux de la rue du camp concernant l'éclairage public : ouverture des plis le 6 novembre.

### c. Vie scolaire

- Conseil des jeunes et foyer des jeunes : le projet « Roumaniterre » se poursuit : des échanges via internet ont lieu entre les jeunes et Julia MADAR pour accueillir les jeunes français en Roumanie et commencer de véritables échanges. La question récurrente qui est posée par les jeunes est « quand aura lieu le voyage ? ». Réponse : certainement en été 2008. Les roumains sont d'ores et déjà d'accord pour venir en France.
  - o Soirée à thème sur la Roumanie prévue le 23 février 2008. Vente de bulbes de fleurs en cours. 30 % des ventes seront restitués à l'association « Famille Rurale » de Chiché pour le financement du projet.

- C.L.S.H. : il a fonctionné pendant les vacances de la Toussaint : 10 enfants en moyenne par jour. Visite de la DDJS pour inspecter la directrice. Il a été demandé d'organiser plus de sorties extérieures.
- Conseil des Jeunes : élection des jeunes nés en 1996 : Myriam HENRY et Gabrielle PAPIN qui remplacent Aline Blais et Shéryl PATE que nous remercions.

#### **d. Vie associative**

Une réunion de la commission a eu lieu pour la révision des tarifs de location des salles :

- Salle des fêtes : la vaisselle a été livrée et contrôlée par Mme GOURDON. Un devis pour achat de balances pour le comptage des couverts a été demandé chez Ecotel : 75,55 € HT : accord du conseil
- Club house : à la demande du Football Club et après réflexion, les membres de la commission ne jugent pas nécessaire de réaliser un état des lieux à chaque location. A ce propos, un courrier du Président du Foot rappelle que la décision de verser la moitié des locations était à l'origine pour compenser les frais que le club avait pris en charge pour aménager le club house. Selon le maire, il y a là un malentendu, cette décision avait été prise en 2002 pour rémunérer les personnes du club qui faisaient le nettoyage : une rencontre aura lieu entre les parties.
- Soirée Mexique : 100 personnes ont participé. Vives remerciements à Véronica et Philippe RIVIERE qui ont animé cette soirée. Mr MERCERON précise que les relations entretenues avec chacun des intervenants depuis le début de ces soirées ont toujours été très enrichissantes.
- « TTC » : 20 décembre réunion du petit groupe et le 8 janvier avec tous les participants (30 environ). Nouveauté : Mise en place d'un dépliant sur les activités de chacun avec photos. Penser à l'inauguration : lancer les invitations vers le 15 décembre.

#### **e. Communication**

- L'agenda 2008 est livré, il sera distribué en même temps que le ChIC n° 13 vers le 20 novembre : 21 annonceurs publicitaires ont permis de financer cet agenda.
- Concours régional « Village fleuri » : Obtention du panneau 1<sup>ère</sup> fleur avec un diplôme valable pour 3 ans : une réception a eu lieu au Conseil Régional à Poitiers en présence du maire et de Mr CHARRON que nous félicitons. Devis pour achat d'un panneau supplémentaire : 60 € HT avec brides et fleurs autocollantes.
- 17 novembre aura lieu la Ste Barbe à Chiché : animation dès 13 h 30 : exercices de démonstration par les Pompiers en utilisant le logement au dessus de la poste.
- Plaintes pour excès de vitesse dans les chemins : quad, motos, 4 x 4, etc... On ne peut que faire appel à la vigilance de chacun car il est difficile de mettre des panneaux de signalisation dans tous les chemins.
- Chiens errants : problème très ennuyeux depuis plusieurs années avec intervention des pompiers et des gendarmes.
  - o Lors de la dernière attaque, le vétérinaire a été réquisitionné pour les faire vomir, de la laine a bien été trouvé dans l'estomac des chiens.
  - o Le maire s'est déplacé à plusieurs reprises sur place, à la Berthomelière, pour signifier l'obligation d'enfermer les chiens et il a été menacé et injurié et mis à la porte par les propriétaires.
  - o Un courrier recommandé a été envoyé pour les mettre en demeure d'enfermer leurs chiens. La réponse des propriétaires est toujours la même : ils nient les faits.
  - o Le maire a téléphoné ce matin au procureur de la république pour à nouveau signaler des pertes chez un agriculteur. Les gendarmes et la fourrière

communautaire ont été réquisitionnés ce matin pour prélever 3 chiens et les emmener en chenil. Seulement 2 chiens sur 9 (environ) ont pu être capturés.

- Un arrêté a été pris ce jour pour mettre en demeure la famille de réaliser des travaux pour enfermer leur chiens.
- Le maire a été prévenu d'une manifestation des agriculteurs devant la mairie. Les chiens sortent quasiment toutes les nuits. Des agriculteurs vont connaître des situations financières graves à cause des pertes importantes dans leur troupeau de moutons.
- Suite à discussion et présentation des faits concernant cette affaire, le conseil municipal soutient l'action du maire en sa qualité d'officier de police municipale. Le maire ne cache pas son inquiétude par rapport à cette affaire et fait part de son impuissance pour faire appliquer la loi face à des propriétaires de mauvaise foi et violents verbalement.

### **3. APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Le maire rappelle la procédure depuis le début du projet avec les différentes réunions du comité de pilotage, du conseil municipal, publiques, etc..., ainsi que l'enquête publique, qui ont eu lieu.

Il est procédé maintenant à l'approbation du P.L.U. tel qu'il a été présenté au conseil municipal.

Résultat du vote à bulletin secret.

14 votants

Favorable : 11

Non favorable : 1

Bulletins blancs : 2

Adoption du P.L.U. à la majorité des voix. Il sera donc définitif et opposable aux tiers après le contrôle de légalité (2 mois) opéré par la Préfecture.

### **2. DELIBERATION POUR ADOPTION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA COMMUNE**

Toutes les transactions en zone « U » et « AU » seront soumises au Droit de Préemption Urbain. Après en avoir délibéré, le conseil municipal opte pour la mise en place du D.P.U. sur le territoire de la commune.

### **3. REVISION DU LOYER DU LOGEMENT LOCATIF AU-DESSUS DE LA POSTE**

Ledit logement est occupé depuis le 1<sup>er</sup> novembre. Après en avoir délibéré, le conseil décide de fixer le loyer à 400 € par mois chauffage non compris.

### **4. DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET**

Pour tenir compte de notamment de :

- l'achat du nouveau véhicule et le vol de l'ancien
- la rémunération du personnel intérimaire en remplacement de Mme MORTEAU en congés longue maladie le conseil municipal donne son accord pour les modifications budgétaires

### **5. DEMANDE DE SUBVENTION**

Le maire donne lecture d'une demande de subvention concernant un projet de construction d'une maison bioclimatique et propose 3 solutions de réponse :

- Réponse négative ;
- Réponse favorable mais pour une certaine somme à définir ;
- Attendre le prochain conseil municipal pour prendre une décision globale pour ce genre d'initiative.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est favorable pour ce genre d'initiative mais décide de donner la priorité aux investissements relatifs aux bâtiments communaux (chauffe eau solaire par exemple ou autre technique écologique...)

## **6. MODIFICATION DES STATUTS DU SVL**

Le maire donne lecture du projet de modification des statuts du S.V.L. ayant trait avec la reprise de la compétence collecte des déchets par le SVL. Accord du conseil.

## **7. CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'ENTRETIEN DES RIVES DU THOUARET**

Mise en place d'une convention de participation financière concernant le contrat restauration-entretien de la rivière du Thouaret. Après avoir pris connaissance de ladite convention, le conseil municipal émet un avis favorable.

## **8. MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'ŒUVRE POUR AMENAGEMENT DU BOURG**

La D.D.E. propose de signer une nouvelle convention pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du bourg. Montant du marché : 2.936 €. Accord du conseil

## **9. MOTION EN FAVEUR DU TGI DE BRESSUIRE**

Lecture de la motion de l'ordre des avocats du barreau de Bressuire à propos de la réforme de la carte judiciaire qui prévoit la « suppression pure et simple du Tribunal de Grande Instance de Bressuire ». Le conseil décide de soutenir le mouvement des avocats. Une motion de soutien sera prise.

## **10. QUESTIONS DIVERSES**

- Demande d'emplacement pour vente de vins et accessoires du vin le jeudi 15 Novembre de 9 h à 19 h : accord du conseil (120 € d'emplacement).
  - Adhésion au CNAS : la Loi 2007-209 du 19 février 2007 instaure le Droit à l'Action Sociale pour tous les agents territoriaux. Le maire propose au conseil municipal l'adhésion au C.N.A.S. (au même titre que la maison de retraite) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008. Le montant de la cotisation financée par l'employeur est de 0.74 % de la masse salariale (soit environ 1.500 €/an). Le conseil émet un avis favorable et donne pouvoirs au maire à l'effet de signer la convention d'adhésion.
  - Dénomination de rues privées dans les lotissements de la Tourette et du Bois : à voir à la prochaine réunion après concertation des propriétaires.
  - Pour information le résultat du recensement complémentaire est de 1779 habitants. Résultat à confirmer par l'INSEE dans les prochaines semaines.
-